

## Votez pour le Prix du Public des Grands prix d'excellence en transport 2017



### DESCRIPTION DU PRIX

En répondant à ce sondage, vous courez la chance de gagner un forfait trois nuitées d'une valeur de 1 750 \$ offert gracieusement par [KENAUK NATURE](#), l'une des plus grandes réserves de lacs privés et semi-privés en Amérique du Nord. De plus, le récipiendaire du forfait aura l'occasion d'assister gratuitement au [Gala des Grands prix d'excellence en transport](#), qui aura lieu le 14 juin prochain, au Windsor à Montréal.

- Hébergement dans un chalet pouvant accueillir 8 personnes\*  
(le forfait couvre les frais de 2 adultes et est gratuit pour les enfants de moins de 16 ans).
- Lac privé ou semi-privé avec accès aux embarcations : canots, kayaks et chaloupes.
- Cours pratiques de canoë, kayak et randonnée pédestre avec le guide du lac Poisson Blanc.\*\*
- Accès au complexe sportif du Fairmont Le Château Montebello.

*\* La réservation doit être effectuée avant le 1er avril 2018, repas non compris.*

*\*\*Selon la saison et l'horaire des activités.*

Le sondage se termine le 9 juin à midi.

Le tirage se fera le même jour à 15 h et le gagnant sera avisé par courriel.

**Nous vous souhaitons bonne chance et vous remercions de votre participation!**





## RÈGLEMENT DU CONCOURS

**Votez pour le Prix du Public des Grands prix d'excellence en transport 2017**  
**de l'Association québécoise du transport (le « Concours »)**  
**de 12 h HAE le 30 mai 2017 à 11 h 59 HAE le 9 juin 2017 (la « Durée du Concours »)**  
**Association québécoise du transport (AQTr) (le « Commanditaire »)**

### 1. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Concours, il suffit de répondre au sondage *Votez pour le Prix du Public des Grands prix d'excellence en transport 2017* ([https://www.surveymonkey.com/r/Prix\\_du\\_Public](https://www.surveymonkey.com/r/Prix_du_Public)) et de signifier son désir d'y participer en remplissant les quatre champs identificateurs (nom, société, adresse email, téléphone) de la question 13 du formulaire de sondage (la « Participation »), avant de soumettre le formulaire en cliquant sur le bouton « Terminé ».

Pour être valides, toutes les Participations doivent être reçues au plus tard le 9 juin 2017 à 11 h 59, heure avancée de l'Est.

Limite d'une Participation par personne pour la Durée du Concours. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois au Concours par toute autre méthode que celle autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

### 2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Québec et être âgés de 18 ans ou plus au moment du tirage. Les employés de l'AQTr, de même que les membres de leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.

Les administrateurs du conseil d'administration de l'AQTr, de même que les membres de leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.

Pour être admissible au concours, il faut avoir rempli le formulaire de sondage dans sa totalité, y compris la question 13 indiquant la Participation de la personne (cf. paragraphe 1. MODALITÉS DE PARTICIPATION).



### **3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX**

Un tirage au sort sera effectué le 9 juin 2017 à 15 h par la direction de l'AQTr parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours. Le premier participant tiré au sort sera déclaré gagnant du Concours, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Le gagnant sera contacté par courriel dans le jour suivant le tirage au sort. Le gagnant devra réclamer son prix selon les instructions de l'AQTr dans un délai maximum de 4 jours à partir de la date à laquelle il aura été contacté. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre le gagnant dans les 4 jours suivant la première tentative de contact, ou si la personne refuse le prix, il perdra automatiquement son prix et l'AQTr pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant.

### **4. DESCRIPTION DES PRIX**

Le gagnant remportera un chèque-cadeau pour un forfait 3 nuitées d'une valeur de 1750 \$ offert gracieusement par KENAUK NATURE et qui sera valide jusqu'au 31 mars 2018, minuit.

### **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler ».